



NEULLY-SUR-SEINE

# Communiqué de Presse

Neully-sur-Seine, le 22 avril 2020

## NEULLY LANCE PLUSIEURS INITIATIVES POUR AIDER LES COMMERÇANTS

**Le dispositif lancé aujourd'hui par la ville de Neully comporte différentes composantes. De court terme et de moyen terme.**

### « Aujourd'hui, j'achète pour demain »

La ville met en place un système de pré-achat auprès des commerçants. L'objectif est de permettre aux consommateurs d'anticiper leurs achats en payant dès aujourd'hui auprès de leurs commerçants contre un bon d'achat valable au maximum 18 mois. Une plateforme, mise en ligne sur le site de la ville, recense d'ores et déjà les premiers commerçants adhérents. Elle permet aux consommateurs de s'engager en éditant une promesse d'achat puis de récupérer leur bon d'achat contre leur paiement.

*« C'est d'abord un dispositif de solidarité », rappelle le maire Jean-Christophe Fromantin, « qui présente un double avantage, pour le commerçant de rentrer de la trésorerie, et pour l'acheteur, de bénéficier d'un avantage client qui récompense son achat par anticipation (...) Se procurer dès aujourd'hui un coupon à échanger demain contre une coupe de cheveux, un diner au restaurant ou un vêtement est un geste citoyen important pour la pérennité de nos commerces. »*

### « Une franchise sur les droits de terrasse et les droits de place dès la reprise »

Au-delà du non-paiement des droits de terrasse pour les cafés et restaurants et des droits de place pour les commerçants non sédentaires pendant la phase d'inactivité, la Ville accordera une franchise supplémentaire de 100% des droits de trois mois. Elle démarrera à compter de la reprise des activités des restaurateurs ou des cafés concernés. Cela vaudra également pour les commerçants des marchés. Ces facilités leur permettront d'améliorer leur rentabilité au cours des premiers mois de reprise d'activité.

*« Cette double exonération, pendant l'arrêt de l'activité et au cours des premiers mois de reprise est un moyen pour rattraper les marges. Pour qu'elle corresponde à des périodes d'activités réelles et qu'elle soit le plus efficace possible, cette franchise de trois mois n'intégrera pas le mois d'août qui sera lui aussi dispensé de droits (...) Ce dispositif sera à l'ordre du jour d'un des premiers conseils municipaux »* déclare Jean-Christophe Fromantin.

## « Une hotline spécifique pour les commerçants et les petites entreprises »

Depuis le 1<sup>er</sup> avril, un guichet unique est mis en place pour répondre à toutes les questions des commerçants et des entrepreneurs. Plusieurs élus et experts répondent à des dizaines de questions à la fois sur les modalités de confinement/déconfinement mais aussi sur les facilités fiscales et financières disponibles dans le cadre des dispositifs nationaux ou régionaux.

Adresse de contact : [aideentreprises@ville-neuillysurseine.fr](mailto:aideentreprises@ville-neuillysurseine.fr)

*« Au-delà du décryptage et de la pédagogie nécessaires pour aider les professionnels à comprendre la diversité des aides et leur bonne utilisation, ce guichet nous permet également de sérier les préoccupations et de voir avec nos partenaires comment, le cas échéant, abonder les dispositifs de soutien »* déclare Jean-Christophe Fromantin.

Ces dispositifs seront ajustés au fur et à mesure du déroulement de la crise et en fonction des modalités concrètes de déconfinement dès lors qu'elles seront précisées par l'Etat.

Par ailleurs la ville distribuera les masques fournis par la Région Ile-de-France aux petits commerçants et complétera le cas échéant en fonction de l'évolution leurs besoins.

### Contact presse

Philippe CUESTA

01 55 62 60 92